



HAL
open science

Migrations, exils et printemps arabes

Hélène Thiollet

► **To cite this version:**

Hélène Thiollet. Migrations, exils et printemps arabes. Frédéric Charillon; Alain Dieckhoff. Afrique du Nord Moyen-Orient 2013-2013. La double recomposition, La Documentation française, pp.133-146, 2013, 9782110092427. hal-01675520

HAL Id: hal-01675520

<https://sciencespo.hal.science/hal-01675520>

Submitted on 10 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Migrations, exils et printemps arabes

HÉLÈNE THOLLET

Chercheuse associée au Centre d'études et de recherches internationales (Ceri), enseignante à Sciences Po Paris. Spécialiste des migrations internationales, co-coordinatrice du programme de l'Agence nationale de la recherche MobGlob sur la gouvernance globale de la mobilité

Les mouvements politiques communément appelés « printemps arabes » ont eu un impact différencié, selon les pays, sur les mouvements de population dans la région Maghreb arabe–Moyen-Orient. Au sein du monde arabe, les « révolutions » ont été à l'origine de nouveaux flux de réfugiés et de migrants, en particulier au Yémen, en Syrie et en Libye, les mouvements de populations vers l'extérieur de la région n'ayant été que très marginalement affectés par les changements politiques et les conflits. Il convient aussi de différencier les moments révolutionnaires, parfois violents et suivis de guerres civiles, et les périodes de transition politique dans lesquels sont entrés certains pays du Moyen-Orient.

Les printemps arabes ont non seulement créé un grand nombre de réfugiés internes et internationaux (en Syrie et au Yémen) mais aussi entraîné le départ de populations immigrées, notamment en Libye, en Tunisie et en Égypte. Ces mouvements d'émigration se conjuguent, dans une moindre mesure, avec des mouvements d'immigration : par exemple le retour des étudiants tunisiens et égyptiens dans leur pays d'origine, pour participer aux événements.

Vue d'Europe, la « menace » de vagues d'immigrants et de réfugiés fuyant l'instabilité politique du sud de la Méditerranée a tenu en haleine les médias et inquiété l'Union européenne (UE). Pourtant, les migrations vers l'Europe n'ont pas été accélérées par les printemps arabes, si l'on excepte un bref mouvement d'émigration en provenance de Tunisie, en 2012. De manière générale, depuis 2011, les mouvements migratoires du Moyen-Orient vers l'Europe n'ont fait que prolonger des tendances observées durant la décennie précédente. Relevant plus du fantasme que de la réalité, la crainte d'arrivées massives a néanmoins amené l'UE à verrouiller un peu plus son espace migratoire et à restreindre ses politiques d'asile. C'est surtout dans les pays arabes voisins et en Amérique du Nord ou en Australie que les « réfugiés » des printemps arabes ont trouvé asile.

La « crise migratoire » qui affecte les pays du Moyen-Orient dans le contexte des printemps arabes revêt quatre caractéristiques :
– c'est une crise « mixte » dans laquelle migrations et flux de réfugiés s'entremêlent dans un contexte d'instabilité politique et de crise économique ;

- la crise migratoire qui affecte les pays de la région à la suite des printemps arabes est difficilement quantifiable mais elle est massive : ce sont au minimum 4 millions de réfugiés ou de migrants qui ont été déplacés soit à l'intérieur de leur pays soit hors de leur pays de résidence ;
- elle est presque exclusivement circonscrite à l'intérieur du monde arabe, dans les pays immédiatement voisins des pays en crise ;
- elle prend place dans un contexte de faible régulation multilatérale des mouvements migratoires et des flux de réfugiés (par exemple, quasiment aucun pays du Moyen-Orient n'est signataire de la convention de Genève de 1951 et très peu offrent des statuts de réfugiés ou d'immigrants pérennes).

L'intersection entre migration – forcée et volontaire – et révolution est une des dimensions qui reste encore largement à explorer. Les données statistiques disponibles sur les migrations depuis les printemps arabes sont encore difficiles à compiler et, pour une part, les analyses présentées dans ce texte restent à l'état d'hypothèses¹.

Retour sur les printemps arabes : changement politique, violence et mobilité

Du point de vue analytique, il convient de revenir brièvement sur le lien plus structurel entretenu entre migration et révolution et l'impact que l'émigration et la constitution de diasporas a pu avoir sur l'émergence de mouvements de contestation transnationale des régimes autoritaires au début du XXI^e siècle.

Les printemps arabes ont été en grande partie caractérisés par des manifestations de masse non violentes qui ont entraîné l'éviction de chefs d'État autoritaires et le changement de régime politique incluant en général des réformes constitutionnelles et l'accès au pouvoir de nouvelles majorités politiques (Tunisie, Égypte), et par des soulèvements populaires et des mobilisations plus limitées comme à Bahreïn, en Arabie Saoudite, en Algérie, au Maroc, au Koweït, à Oman, en Irak et en Jordanie. La radicalité des changements sociaux et politiques résultant de ces mouvements de contestation n'indique pas toujours le degré de violence auquel ont été soumises les populations : ainsi on peut opposer la violence des affrontements en Libye et en Syrie au caractère relativement non violent de la « transition » en Égypte ou dans une moindre mesure en Tunisie, ou rappeler la très dure répression des manifestations populaires à Bahreïn et

1. On s'appuie largement dans ce texte sur les travaux de compilation statistique et d'analyse produits par le Migration Policy Center de l'Institut universitaire européen de Florence.

en Arabie Saoudite alors que les mouvements populaires limités et tardifs ont été plus encadrés que réprimés en Jordanie et au Liban. Les options politiques choisies par les gouvernements en place pour se maintenir au pouvoir ont donc largement conditionné l'émergence de conflits localisés et, partant, les déplacements de population à l'intérieur et à l'extérieur des pays concernés.

Les déplacements de population s'imposent comme une des conséquences dramatiques des printemps arabes, et le poids économique et social de ces crises humanitaires pèse sur les nouveaux régimes et les processus de transition. La communauté internationale et les organisations multilatérales comme le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) en particulier ou l'Organisation internationale des migrations (OIM) se sont mobilisées pour soutenir les populations fuyant la Libye ou les réfugiés syriens, mais ce sont principalement les pays de la région, voisins immédiats et premiers pays d'asile des réfugiés qui supportent le poids des crises humanitaires engendrées par les printemps arabes. La Turquie et l'UE ont quant à elles manifesté leur inquiétude concernant la pression migratoire qui peut ou pourrait s'exercer à leurs frontières, du fait de ces transitions, et notamment des flux de réfugiés créés par les changements politiques dans le monde arabe. Les réactions politiques apportées aux printemps arabes se sont focalisées sur la promotion de la démocratie tout en maintenant une ligne dure de contrôle de l'immigration aux frontières de l'Europe.

Migrations et révolution : un lien analytique à définir

Le Moyen-Orient arabe est historiquement une région d'émigration, d'immigration et de transit. Les flux migratoires se déploient entre les pays de la région autant que vers l'extérieur.

Émigrations et révolution ?

Les pays du sud de la Méditerranée² sont historiquement des pays d'émigration : ils comptaient, en 2012, 8 millions d'émigrants, dont 62 % vivaient dans les pays de l'UE et 27 % dans d'autres pays du monde arabe (20 % dans les seuls pays de la péninsule Arabique). Le rôle de l'émigration dans le déclenchement des printemps arabes reste à définir et à quantifier. Certaines analyses mettent en avant la migration comme une alternative à la révolution : le départ vers l'Europe ou les pays du Golfe de jeunes frustrés par l'absence de droits politiques et d'opportunités économiques est

2. Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Égypte, Jordanie, Palestine, Liban et Syrie.

une réponse aux tensions sociales internes aux pays de la région. Pourtant, l'émigration ne semble pas être une solution durable au mal-développement des pays du monde arabe et n'a pas résorbé le chômage endémique dans la région. L'émigration s'est en outre accélérée durant la période qui a précédé les printemps arabes : de 2001 à 2010, le nombre d'émigrants maghrébins a augmenté de 42 %, et 91 % de ces émigrants se dirigeaient vers l'Europe.

Plutôt qu'une alternative, la migration peut donc être considérée comme complémentaire des mouvements de protestation.

Les causes de l'émigration au Maroc, en Tunisie, en Algérie, en Égypte et en Syrie peuvent être rapprochées de celles qui ont servi de déclencheur aux mouvements populaires de 2011 : le chômage ou le mal-emploi chez les jeunes, notamment les plus éduqués, l'autoritarisme des États et le manque de libertés politiques mais surtout civiles. L'émigration n'a pourtant permis ni de résorber le chômage ni de proposer des sources alternatives de développement *via* les remises migratoires envoyées dans leurs foyers ou communautés d'origine par les migrants. En revanche, l'impact des liens sociaux transnationaux tissés par les émigrants avec leurs sociétés d'origine et l'importance des transferts non pas financiers mais culturels et politiques, de l'expérience de vie dans les espaces démocratiques européen ou nord-américain n'a pas été sans influencer les mobilisations politiques d'une part et les processus de transition politique qui les ont suivis d'autre part. On peut remarquer l'importance des figures de l'émigration égyptienne (blogueurs, journalistes, hommes politiques, religieux ayant vécu dans le Golfe) ou des réfugiés politiques comme, en Tunisie, le président Moncef Marzouki³. Le rôle des diasporas « connectées » et actives dans les mouvements de 2011-2012 a été mis en lumière dans le cas égyptien, illustrant ainsi l'importance des nouvelles technologies et notamment des réseaux de micro-blogging (dont Twitter) dans la mobilisation des Égyptiens en Égypte et à l'étranger, dans la formation et la diffusion des messages de contestation et l'accompagnement du débat sur la transition politique.

Immigration et transit

Le Moyen-Orient est largement perçu comme une région de départ alors qu'il compte les plus grands pays d'immigration du point de vue de la proportion de la population immigrée : les pays exportateurs de pétrole (essentiellement les pays du Conseil de coopération du Golfe, CCG, et la Libye) accueillent depuis un demi-siècle des flux massifs de travailleurs

3. Marta Severo et Zuolo Eleonora, "Egyptian E-diaspora: Migrant Websites without a Network ?", avril 2012. Programme de recherche TIC-Migrations – France Projet e-Diasporas Atlas (<http://e-diasporas.fr>) (Source : <http://e-diasporas.fr/working-papers/Severo&Zuolo-Egyptian-EN.pdf>).

immigrés qui ont contribué à construire leurs économies. Les immigrants des pays du Moyen-Orient circulent en grande partie entre les pays de la région mais viennent aussi d'autres pays du Sud et notamment d'Afrique et d'Asie du Sud-Est.

Au-delà du cas spécifique des pays producteurs de pétrole, les pays du sud de la Méditerranée ont vu l'immigration largement augmenter au cours des dernières années. Cette immigration constitue pour une grande part une mobilité de transit pour des populations venues d'autres pays du Moyen-Orient ou d'Afrique subsaharienne, souvent assimilables à des réfugiés, déplacés par les guerres et la pauvreté.

Dans les pays du Golfe comme dans les autres pays de la région, les droits des immigrants sont très rarement codifiés et leur mise en œuvre rarement garantie à long terme. L'accueil des migrants répond aux fluctuations des politiques gouvernementales. C'est donc une immigration régionale ou «Sud-Sud», ancienne mais précaire, qui caractérise la région.

Les pays du Golfe

En premier lieu, les pays de la péninsule Arabique, la Libye et dans une moindre mesure l'Égypte accueillent depuis le début de l'ère pétrolière la majorité des migrants de la région. La région du Golfe compte plus de 60 % de travailleurs étrangers dans sa population active et les résidents étrangers représentent officiellement 89 % des résidents aux Émirats arabes unis et au Qatar, 61 % à Koweït, 54 % à Bahreïn, 27 % en Arabie Saoudite et 29 % à Oman.

L'immigration arabe a été supplantée depuis la fin des années 1980 par l'immigration asiatique, mais le rôle des travailleurs migrants dans les pays producteurs de pétrole reste très important, tant économiquement que socialement malgré des dispositifs juridiques et politiques très contraignants mis en place pour empêcher l'intégration de longue durée de ces contributeurs «essentiels» mais «exclus» de la communauté nationale d'accueil. Une partie des immigrants présents au Koweït en 1991 ont fui lors de la première guerre du Golfe. Le traumatisme causé par cet épisode dans les États du Golfe a entraîné une méfiance tenace à l'égard de l'immigration, pourtant nécessaire au fonctionnement d'économies presque intégralement dépendantes de la main-d'œuvre immigrée aujourd'hui encore. En retour, la crise de 1991 révèle la fragilité de la situation des migrants dans les pays du Moyen-Orient et en particulier dans les pays du Golfe. L'expulsion des migrants yéménites d'Arabie Saoudite en 1992 a révélé l'insécurité dans laquelle se trouvent les travailleurs expatriés : 800 000 Yéménites ont ainsi été expulsés à la suite du soutien implicite apporté par le gouvernement yéménite à l'invasion du Koweït par Saddam Hussein.

Le Yémen, notamment, a construit une bonne part de son développement économique sur l'émigration vers l'Arabie Saoudite et les pays du Golfe : plus d'un million de Yéménites étaient présents en Arabie Saoudite au moment de la guerre du Golfe de 1991 ; ils représentaient la plus grande communauté d'expatriés du pays, comptant pour 27 % des travailleurs étrangers et bénéficiant d'un régime de résidence particulièrement favorable.

En mars 2013, près de 200 000 travailleurs étrangers en situation irrégulière sont expulsés d'Arabie Saoudite et d'autres, établis dans les autres pays du Golfe, sont menacés de subir le même sort. Le gouvernement saoudien, comme ses voisins du CCG, craint peut-être une « contagion révolutionnaire » de la part d'immigrants arabes mais souhaite surtout contenir l'expansion du chômage des jeunes, qui est une cause structurelle avérée des mouvements révolutionnaires de 2011. Ces expulsions sont menées en association avec une relance des politiques de « saoudisation » du marché du travail, en Arabie Saoudite notamment, une offensive politique pour l'emploi des nationaux qui doivent remplacer les immigrants dans le secteur privé (*nitaqat*). Les politiques de contrôle et de réduction de l'immigration sont donc liées à la stratégie « antirévolutionnaire » des pays du Golfe.

Le Maghreb arabe

Les pays du Maghreb arabe ont eux aussi connu au cours des vingt dernières années de très forts taux d'immigration, essentiellement en provenance d'Afrique subsaharienne ; 4,5 millions d'immigrants primo-arrivants, aux deux tiers des clandestins, vivaient dans les pays arabes de la Méditerranée en 2011. La Libye est le principal pays d'accueil de ces flux migratoires, destinés à alimenter le marché du travail peu qualifié, pour une population immigrée en situation très précaire, menacée périodiquement d'expulsion en fonction des fluctuations de l'économie libyenne.

Caractéristique de l'immigration dans la région : celle-ci concerne des populations de réfugiés comme des migrants économiques : la distinction est bien entendu souvent difficile à opérer et largement artificielle mais, dans un ensemble de pays qui sont en majorité non signataires des conventions internationales garantissant le droit d'asile, l'accueil des populations se fait de manière *ad hoc* en fonction de critères politiques régionaux ou des opportunités des économies locales.

Ainsi, l'Égypte accueille-t-elle aussi des immigrants soudanais ou venus de la Corne de l'Afrique, réfugiés ou travailleurs, pour une large part clandestins. La Syrie et le Liban ont ainsi accueilli massivement les réfugiés irakiens depuis 2003 sans proposer de statut stable et pérenne aux populations déplacées tout en leur accordant un « asile » informel souvent très généreux. Sans permis de travail ni permis de résidence, ces populations

sont poussées vers l'économie informelle et susceptibles d'être expulsées à tout moment.

Exil, déplacement et révolution en Libye, au Yémen et en Syrie : des crises humanitaires complexes

Des déplacements massifs de population ont accompagné les printemps arabes, essentiellement en Syrie, au Yémen et en Libye. En Libye, la guerre civile a entraîné, outre les combats dans l'est du pays, dès 2011, l'intervention de forces armées étrangères aux côtés des insurgés. En Syrie, les foyers de conflits se multiplient sur le territoire. Au Yémen, deux guerres civiles préexistaient à l'insurrection de 2011. Au-delà de flux ponctuels et *a priori* temporaires, on constate que les déplacements de populations liés aux printemps arabes répondent à des logiques beaucoup plus complexes et que les situations créées par les révolutions risquent de perdurer.

L'importance quantitative de la crise migratoire suscitée par les printemps arabes est sans précédent. Entre 1,5 et 2,5 millions de Syriens seraient déplacés à l'intérieur du pays en raison de la guerre civile et 1,4 million de Syriens auraient franchi les frontières de la Turquie, du Liban et de la Jordanie. Au Yémen, différentes sources comptent entre 310 000 et 545 318 personnes déplacées par les deux conflits qui frappent le pays depuis 2004 au Nord et au Sud et les combats qui se déroulent depuis le début de la révolution.

Selon l'OIM, début septembre 2011, 685 744 migrants ont quitté la Libye pour la Tunisie et l'Égypte, le Nigeria et le Niger ; 208 000 d'entre eux ont été aidés par l'OIM pour rentrer dans leur pays.

Rappel : le Moyen-Orient, une région de migrations forcées

Les conflits qui ont affecté le Moyen-Orient depuis les indépendances ont entraîné d'importants mouvements de populations. Les conflits israélo-palestiniens (1948, 1967, 1973), Septembre noir en Jordanie en 1970, et la guerre civile au Liban, ont « créé » une importante population de réfugiés palestiniens (4 millions en 2013). Les conflits au Liban (900 000 Libanais quittent le pays entre 1975 et 1989), en Irak et aujourd'hui en Syrie ont aussi « envoyé » des centaines de milliers de réfugiés en Turquie, en Jordanie, au Liban. Entre 2003 et 2008, ce sont entre 500 000 et un million d'Irakiens qui se sont réfugiés en Syrie, en Jordanie et, dans une moindre mesure, au Liban.

Le sens politique de l'exil des Palestiniens est bien entendu radicalement différent de celui d'autres populations (Irakiens, Syriens) ; mais l'exemple historique et très politisé des réfugiés palestiniens comme celui, plus récent, des réfugiés irakiens montre assez l'importance du phénomène de l'exil et son cantonnement au sein de la région. Les proportions de réfugiés dans les pays de la région sont particulièrement impressionnantes : la ville d'Amman (Jordanie), par exemple, s'est globalement développée grâce à l'implantation de réfugiés palestiniens au fur et à mesure des différents conflits. La concentration des populations palestiniennes déplacées par la violence dans la région est très importante dans les camps, dans les villes et les espaces ruraux.

Durant toute la seconde moitié du ^{xx}e siècle, les réfugiés palestiniens ainsi que d'autres vagues de réfugiés ont été accueillis dans les pays de la région. Ceux-ci ne sont généralement pas signataires de la convention de 1951 et ne disposent que très rarement d'un droit d'asile national leur permettant de l'attribuer éventuellement aux réfugiés internationaux qui arrivent sur leur sol. Ils restent ainsi largement dépendants des procédures mises en œuvre par le HCR pour gérer les populations exilées et de l'aide internationale pour leur apporter l'assistance nécessaire. Des conventions *ad hoc* ou des systèmes d'accueil existent dans un cadre de forte « politisation » de l'exil. Les mouvements de réfugiés, l'ouverture ou la fermeture des frontières ou la gestion et le traitement des réfugiés dans les pays d'accueil sont en effet le reflet des relations politiques entre pays ou de choix politiques nationaux concernant certaines communautés.

Ce sont non seulement les citoyens qui peuvent être poussés à l'exil mais aussi les migrants et les réfugiés résidents au moment des révolutions (Palestiniens ou Irakiens essentiellement mais aussi Éthiopiens ou Érythréens en Égypte et en Libye par exemple). Les Palestiniens ont non seulement fui les Territoires palestiniens et Israël à l'occasion des conflits israélo-arabes mais ont aussi été déplacés au rythme des autres crises politiques et conflits de la région (guerre en Irak, printemps arabes). Ne pouvant être rapatriés, ils sont parmi les populations les plus difficiles à réinstaller, souvent confinés dans des camps à la frontière des pays qu'ils quittent. De manière générale, les printemps arabes en eux-mêmes se greffent sur des situations d'asile et d'exil pré-existantes et ont un impact sur les situations migratoires des pays en « révolution » : au Yémen comme en Syrie, la crise politique et les violences engendrent des déplacements internes alors que ces deux pays accueillent déjà de fortes populations de réfugiés somaliens et éthiopiens pour le Yémen, irakiens pour la Syrie.

On veut donc insister sur le fait que les déplacements induits par les révolutions sont profondément de nature mixte : ils mélangent les flux de citoyens quittant des zones de conflit dans leurs propres pays et les ressortissants de pays tiers (réfugiés ou migrants) incités brutalement au départ en raison de l'insécurité politique et économique.

Yémen : déplacements internes, réfugiés africains et crise migratoire

Les affrontements violents qui se sont multipliés au Yémen se sont conjugués à trois foyers de violence qui précédaient le soulèvement populaire de 2011 : la guerre civile apparue en 2004 dans le nord du pays, l'insurrection indépendantiste, au sud, depuis 2008 et les actions ou attentats de groupes islamistes armés dans l'est et le sud du pays pendant le printemps yéménite.

Les déplacements internes sont un phénomène nouveau pour le Yémen, qui accueille depuis la fin du xx^e siècle de nombreux réfugiés de la Corne de l'Afrique, en particulier des Somaliens, depuis 1991. Mais les déplacements précèdent le mouvement social et politique qui a amené à la chute du régime d'Ali Abdallah Saleh en 2011. Les déplacements de population révèlent la situation de violence et d'instabilité continue qui affecte le pays depuis le début des années 2000 notamment avec la guerre menée entre 2004 et 2010 par les troupes gouvernementales contre la rébellion houthiste dans le nord du pays, à Saada. Les habitants des gouvernorats du Nord ont notamment fui leur foyer pour échapper aux bombardements de 2009. Dans le Sud, les tensions entre les partisans de l'autonomie et le gouvernement n'ont pas amené de déplacements massifs ; mais le gouvernorat sudiste d'Abyan est devenu le théâtre des opérations de groupes islamistes armés (notamment Ansar ash-Sharia, lié à Al-Qaïda) autour de la ville de Zinjibar en juin 2012. L'intensification de ces foyers de violence a quant à elle entraîné de nombreux déplacements.

En 2012, selon le HCR, 310 000 personnes auraient été déplacées par les conflits au Yémen, dont 175 000 seraient pris en charge par l'agence. Selon d'autres sources, ce seraient entre 545 318 et 430 000 personnes⁴ qui seraient concernées. Le décompte des déplacés (*internally displaced persons, IDPs*) reste une question très épineuse politiquement ; mais 60 % d'entre eux sont dans le nord du pays (gouvernorats de Hajja et Saada) tandis que le reste serait dans le Sud, entre Aden et le gouvernorat d'Abyan. L'aide humanitaire peine depuis 2009 à prendre en charge ces populations, le nord du pays ayant été « fermé » par le gouvernement jusqu'à la chute du régime. Depuis 2011, les ONG locales et internationales ainsi que le HCR gèrent directement les déplacés, hébergés par leurs compatriotes dans un pays qui est parmi les plus pauvres du monde et qui traverse une crise économique et politique profonde.

4. Source : Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, OCHA.

Libye : une crise migratoire « mixte »

La crise libyenne a créé des afflux massifs de migrants et de réfugiés vers l'Égypte et la Tunisie et a rapidement été qualifiée de « crise de migrations mixtes » (*mixed migration crisis*), posant des défis à la communauté internationale et aux pays d'accueil quant au traitement de ces « flux mixtes ». La guerre civile a pesé sur les situations des immigrants subsahariens et arabes dans le pays, entraînant le retour massif de migrants égyptiens et tunisiens vers leur pays d'origine et des situations de harcèlement à l'encontre des migrants africains.

La majorité des arrivants en Égypte et en Tunisie sont en effet des « ressortissants de pays tiers », des migrants appartenant à 120 nationalités différentes, ni Libyens, ni Tunisiens, ni Égyptiens. Ceux-ci ne peuvent donc pas prétendre à un statut de réfugié aux termes de la Convention de 1951. La Tunisie n'a pas de système d'asile préexistant à la crise migratoire de 2011 et l'Égypte, qui accueille pourtant des réfugiés soudanais, érythréens et éthiopiens, ne dispose que d'un cadre juridique et réglementaire flou, qui maintient les réfugiés dans la précarité, notamment en matière d'accès au marché du travail.

150 000 Libyens ont par ailleurs traversé la frontière tunisienne depuis le début du printemps arabe, mais les accords bilatéraux d'accueil concernant ces ressortissants arabes en Tunisie et en Égypte ont facilité leur intégration locale et leur accès aux services publics (éducation, santé). Mais le coût, pour les sociétés d'accueil, reste néanmoins élevé. L'aide internationale s'est manifestée notamment à travers le Humanitarian Evacuation Programme (HEP) géré conjointement par le HCR et l'OIM en partenariat avec les gouvernements tunisien et égyptien, qui permet l'installation à leur frontière avec la Libye de camps équipés de tentes à Shousha (Tunisie) et Salloum (Égypte). À noter que les conditions de vie s'y sont rapidement dégradées, du fait de l'isolement de ces zones d'hébergement.

Syrie : crise humanitaire, déplacés internes et réfugiés internationaux

En Syrie, la guerre naît de la répression violente des manifestations populaires et se transforme rapidement en guerre civile opposant les groupes rebelles à l'armée syrienne et aux milices loyalistes, d'abord de manière localisée puis sur l'ensemble du territoire syrien.

Le HCR dénombre à la fin de l'année 2012 entre 1,5 et 2,5 millions de déplacés internes essentiellement à Damas, Alep, Homs, Deir el Zor et Idlib. Ces déplacés incluent aussi une partie des 495 970 Palestiniens établis

en Syrie depuis 1948⁵ et des 480 000 réfugiés irakiens présents dans le pays d'après le gouvernement syrien qui, eux aussi, ont fui Damas et ses banlieues où ils étaient majoritairement réfugiés, choisissant soit de rentrer en Irak malgré les incertitudes et les dangers caractérisant ce retour, soit de prolonger leur séjour en Syrie, quittant Damas pour les zones rurales relativement épargnées par la guerre civile. Le HCR ne parvient à porter assistance qu'à une minorité des déplacés syriens ou des déplacés d'autres nationalités (Irakiens, Palestiniens), dans le cadre d'un plan d'action géré avec le Croissant rouge syrien, proche du gouvernement. La dégradation des conditions de vie, la destruction de l'économie et l'augmentation du coût de la vie, notamment des denrées alimentaires et des loyers, en particulier dans les zones considérées comme « sûres », pèsent de manière dramatique sur la vie des déplacés et des réfugiés. Les réseaux familiaux et communautaires, sollicités pour répondre aux besoins des déplacés, sont mobilisés dans un contexte d'insécurité croissante et d'appauvrissement de l'ensemble de la population. Les organisations internationales dont le HCR peinent à avoir accès aux zones les plus touchées par le conflit.

Les Syriens qui quittent leur pays se sont massivement réfugiés en Turquie, au Liban mais aussi en Jordanie, en Irak et en Égypte et, dans une moindre mesure, au Maghreb depuis le début de la guerre civile. Le HCR compte, en mai 2013, plus de 1,4 million de réfugiés dont 1,2 million sont enregistrés. Une fois encore, les chiffres fournis par le HCR sont surestimés du fait de la pression des pays d'accueil pour obtenir un soutien international, malgré l'ampleur certaine de la crise. La moitié de ces réfugiés auraient moins de 18 ans d'après les statistiques du HCR et 76 % seraient des femmes et des enfants.

La Turquie héberge officiellement 182 621 réfugiés syriens. Signataire de la convention de Genève, la Turquie l'applique dans les limitations géographiques prévues par la convention de 1951 (les réfugiés en Europe sont seuls concernés) et les déplacés syriens sont considérés comme des « hôtes » (*guest refugees*).

L'ONU estime qu'il y aurait 176 000 réfugiés syriens en Jordanie quand le gouvernement jordanien en compte environ 250 000. Le camp de réfugiés de Zaatarî a été installé en juillet 2012 mais n'accueille qu'une minorité de réfugiés (54 000 en janvier 2013), la plupart étant installés dans les villes et sans assistance particulière.

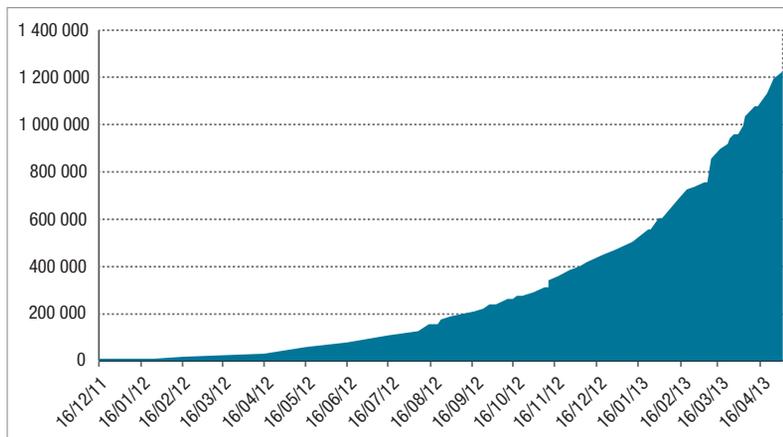
L'ONU estime qu'il y aurait 200 000 Syriens enregistrés comme réfugiés au Liban en janvier 2013 tandis que des ONG locales avancent le chiffre de 300 000 Syriens présents sur ce territoire.

5. Source : Palestinian Central Bureau of Statistics, 2010.

70 000 réfugiés syriens sont enregistrés par le HCR en Irak, essentiellement au Kurdistan irakien et en particulier dans le camp de Domiz qui rassemblerait 35 000 personnes en 2013.

En comparaison avec les chiffres des réfugiés et déplacés dans les pays voisins de la Syrie, on compte quelque 20 000 demandeurs d'asile accueillis dans les pays de l'UE. D'après les statistiques fournies par la Commission européenne, ni les entrées de migrants clandestins ni les demandes d'immigration n'ont augmenté de manière significative depuis le début de la guerre civile syrienne. Ce sont donc bien dans les pays limitrophes de la Syrie et dans le monde arabe que les Syriens trouvent majoritairement refuge, dans des conditions statutaires et humanitaires parfois dramatiques.

Réfugiés syriens enregistrés auprès du HCR



Source : UNHCR (<http://data.unhcr.org/syrianrefugees/regional.php> ; document consulté le 5 mai 2013).

Conclusion : réflexion sur une crise humanitaire durable aux portes de l'Europe

La crise de l'exil engendrée par la guerre civile qui a affecté la Syrie depuis 2011 n'est pas la première à parvenir aux rivages et aux frontières de l'Europe : s'y ajoutent la guerre civile qui a dévasté le Liban de 1975 à 1989, les conflits dans l'ex-Yougoslavie durant les années 1990, la guerre civile en Algérie au début des années 1990 et, dans une moindre mesure, les guerres successives qui ont affecté l'Irak à partir de 1980 et jusqu'à l'invasion de 2003.

Les réponses de l'UE aux crises migratoires liées des printemps arabes sont restées limitées, notamment si l'on observe le nombre de demandeurs d'asile

accueillis par les pays européens depuis le début des printemps arabes. L'Europe n'a de fait pas été touchée par les conséquences migratoires des printemps arabes, qu'il s'agisse des demandes d'asile ou de l'immigration.

Le caractère multidimensionnel de la crise humanitaire et la mixité des flux induits par les printemps arabes invite cependant à s'interroger en profondeur sur les réponses à apporter aux conséquences migratoires des printemps arabes.

Alors que, dans les années 1990, de nombreux résidents du sud de la Méditerranée ont pu trouver refuge en Europe soit comme réfugiés à proprement parler soit comme migrants, pour des périodes plus ou moins longues, les années 2000 ont vu une diminution drastique du nombre de demandeurs d'asile et de migrants accueillis en Europe. Les raisons de cette hostilité nouvelle à l'accueil des réfugiés du sud de la Méditerranée, quel que soit leur statut, sont à la fois économiques et politiques. La récession et la généralisation des politiques de limitation de l'immigration sous l'influence d'opinions publiques de plus en plus hostiles à l'immigration voire xénophobes peuvent expliquer cette tendance. Les migrations en provenance des pays arabes ont aussi été perçues à travers le prisme des préoccupations sécuritaires liées au terrorisme islamiste.

La réponse de la communauté internationale a certes été généreuse en matière de financement de l'aide humanitaire, mais des solutions de longue durée restent à trouver, notamment pour les populations qui ne pourront rentrer dans leur pays de résidence après la fin des violences et pour prendre en compte les conséquences socio-économiques à long terme de ces déplacements sur le développement économique et humain des régions concernées.

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

Giuseppe Campesi, "The Arab Spring and the Crisis of the European Border Regime: Manufacturing Emergency in the Lampedusa Crisis", EUI Working Papers, RSCAS 2011/59, Robert Schuman centre for advanced studies, Mediterranean Programme.

Sergio Carrera, Leonhard Den Hertog and Joanna Parkin, "EU Migration Policy in the Wake of the Arab Spring: What Prospects for EU-Southern Mediterranean Relations ?", August 3, 2012, MEDPRO Technical Report, n° 15, August 2012. Available at SSRN (<http://ssrn.com/abstract=2135477>).

Philippe Fargues et Christine Fandrich, 2012, *Migration after the Arab Spring*, MPC Research Report 2012/09, European University Institute, Florence 22 p. (<http://www.migrationpolicycentre.eu/docs/MPC%202012%20EN%2009.pdf>) (consulté le 12 mai 2013).

Philippe Fargues, Christine Fandrich, *The European Response to the Syrian Refugee Crisis What Next ?*, MPC Research Report 2012/14, (<http://www.migrationpolicycentre.eu/docs/MPC%202012%2014.pdf>) (consulté le 12 mai 2013).

Internal Displacement Monitoring Center, “Yemen. Internal displacement continues amid multiple crises”, 17 December 2012 ([http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/\(httpInfoFiles\)/8D24A4E89B93B100C1257AD70052594B/\\$file/yemen-overview-dec2012.pdf](http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/(httpInfoFiles)/8D24A4E89B93B100C1257AD70052594B/$file/yemen-overview-dec2012.pdf)) (consulté le 10 janvier 2013).

Hala Naufal, *Syrian Refugees in Lebanon: the Humanitarian Approach under Political Divisions*, MPC Research Report 2012/13 (<http://www.migrationpolicycentre.eu/docs/MPC%202012%2013.pdf>) (consulté le 12 mai 2013).

Senay Ozden, *Syrian Refugees in Turkey*, MPC Research Report 2013/05 (<http://www.migrationpolicycentre.eu/docs/MPC-RR-2013-05.pdf>) (consulté le 12 mai 2013).

Peter Seeberga, “The Arab Uprisings and the EU’s Migration Policies – The Cases of Egypt, Libya, and Syria”, *Democracy and Security*, vol. 9, Issue 1-2, 2013, Special Issue: Arab Spring Challenges for Democracy and Security in the Mediterranean, p. 157-176.

Hélène Thiollet, *From Migration Hub to Asylum Crisis: the Changing Dynamics of Contemporary Migration in the Yemen*, in *Yemen, Challenges for the Future*, Helen Lakner and Noel Brehony ed. Saqi Books, 2014.